



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la vingtième rencontre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent qui a eu lieu le 14 décembre 2018 à 14 h dans les bureaux du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (186, rue Lavoie à Rimouski)

PRÉSENCES

Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques
Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis
Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia
Claude Brière, représentant de la Première Nation Malécite de Viger
Gervais Darisse, représentant de la MRC de Kamouraska
Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata
Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup

ABSENCES

Denis Santerre, préfet de la MRC de La Matanie
Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

AUTRES RESSOURCES

Jean-François Thériault, consultant, LBA Stratégies conseils
Luc Lavoie, directeur général du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
Marcel Moreau, directeur général de la MRC de La Mitis
Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Lagacé fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la rencontre et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 septembre 2018

4. Présentation des bénéfices reçus et à recevoir au 31 décembre 2018 de la part du parc éolien Nicolas-Riou et présentation des bénéfices reçus et à recevoir de la part de Roncevaux BSL inc.
5. Adoption d'une résolution en faveur de la distribution des encaisses distribuables aux membres et au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
6. Discussions autour de projets d'investissements éoliens, analyse des opportunités
7. Discussion autour d'une résolution à adopter concernant la convention de gestion pour le projet Roncevaux (FMA) et des honoraires reliés à la proposition du gestionnaire Boralex
8. Divers
 - 8.1 Motion de remerciement à l'attention de Mme Fabiola Oribé-Gilbert
 - 8.2 Acquisition du compte à recevoir d'Invenergy à Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent
9. Levée de l'assemblée

2018-12-14-0001

Sur une proposition de M. Bertin Denis, appuyée par Mme Guylaine Sirois, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en ajoutant au point 8.1 Motion de remerciement à l'attention de Mme Fabiola Oribé-Gilbert et au point 8,2 Acquisition du compte à recevoir d'Invenergy à Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2018

2018-12-14-0002

Sur une proposition de M. Bruno Paradis, appuyée par M. Bertin Denis, le procès-verbal du 5 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DES BÉNÉFICES REÇUS ET À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2018 DE LA PART DU PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU ET PRÉSENTATION DES BÉNÉFICES REÇUS ET À RECEVOIR DE LA PART DE RONCEVAUX BSL INC.

M. Luc Lavoie mentionne que les bénéfices reçus du Parc éolien Roncevaux se chiffrent à 1 447 817 \$ pour les trois premiers trimestres de 2018 et à 6 808 994 \$ pour le premier semestre de 2018 pour le Parc éolien Nicolas-Riou. Des redevances territoriales de 229 381 \$ ont également été reçues pour le premier semestre de 2018 pour le Parc éolien Nicolas-Riou. En ce qui a trait aux bénéfices à recevoir, ils sont estimés à 449 740 \$ pour le dernier trimestre de 2018 pour le Parc éolien Roncevaux et à 2 600 000 \$ pour le deuxième semestre de 2018 pour le Parc éolien Nicolas-Riou. De plus, il y aura versement de redevances territoriales de 219 194 \$ pour le deuxième semestre de 2018 pour le Parc éolien Nicolas-Riou.

5. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION EN FAVEUR DE LA DISTRIBUTION DES ENCAISSES DISTRIBUTABLES AUX MEMBRES ET AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

M. Luc Lavoie mentionne que les encaisses de la Régie étaient de 1 779 299,69 \$ le 12 décembre 2018, montant auquel il faut ajouter la distribution de dividendes de 950 000 \$ de la part de Roncevaux BSL inc. Ainsi, les encaisses sont au total de 2 729 962,69 \$. Quant aux bénéfices à recevoir pour l'année 2018, ils sont estimés à 3 268 934 \$. Ces sommes devraient être reçues lors des quatre premiers mois de 2019. D'autre part, les dépenses des prochains mois, incluant les affectations aux réserves financières et les remboursements des dettes à long terme au cours du premier trimestre de 2019, sont estimées à 2 974 704,75 \$. On estime donc que les liquidités pourraient être de plus de 3 millions de dollars à la fin de l'exercice 2018. Une présentation des flux de liquidités mensuels pour l'année 2019 est ensuite faite. Il est constaté que la Régie pourrait faire une distribution immédiate de 1 million de dollars aux membres et au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et que ses liquidités disponibles permettront de faire face à ses obligations au cours des prochains mois.

2018-12-14-0003

Sur une proposition de Mme Guylaine Sirois, appuyée par M. Bruno Paradis, il est unanimement résolu de déclarer une distribution de 1 million de dollars et d'émettre un chèque de 100 000 \$ à chacun des neuf membres et au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, laquelle distribution sera ajustée au 31 décembre 2018 par la mise à jour économique des parcs éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux et soient versés aussitôt que connus et reçus par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent à tous les membres, et ce, aussitôt que possible dans les premiers mois de 2019.

6. DISCUSSIONS AUTOUR DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS ÉOLIENS, ANALYSE DES OPPORTUNITÉS

M. Jean-François Thériault présente des informations sur différents projets éoliens dans lesquels la Régie aurait l'opportunité d'investir. Il fait part de ses analyses préliminaires de ces projets et mentionne que le rendement estimé pourrait être intéressant. Les membres conviennent de poursuivre les démarches d'analyse de ces projets.

7. DISCUSSION AUTOUR D'UNE RÉOLUTION À ADOPTER CONCERNANT LA CONVENTION DE GESTION POUR LE PROJET RONCEVAUX (FMA) ET DES HONORAIRES RELIÉS À LA PROPOSITION DU GESTIONNAIRE BORALEX

M. Jean-François Thériault explique qu'à la suite de l'achat des actifs québécois d'Invenergy par Boralex, on doit procéder à un amendement de la convention de gestion du projet éolien Roncevaux. Dorénavant, Boralex Opérations inc. fera l'opération du parc éolien.

2018-12-14-0004

RÉSOLUTION VISANT L'AMENDEMENT À LA CONVENTION DE GESTION DU PROJET ÉOLIEN RONCEVAUX (FACILITY MANAGEMENT AGREEMENT « FMA ») ENTRE ÉNERGIE ÉOLIENNE RONCEVAUX S.E.C. ET BORALEX À TITRE DE GESTIONNAIRE

ATTENDU QUE en date du 14 septembre 2018, Boralex inc. a acquis indirectement via une société membre de son groupe (« **Boralex** »), 100 % de l'intérêt détenu par Invenergy Renewables LLC et des sociétés membres de son groupe dans le projet éolien Roncevaux (74,8 MW) situé dans la MRC d'Avignon, Québec (le « **Projet** ») et a pris en charge par Boralex Opérations inc. (le « **Gestionnaire** »), une société membre du groupe de Boralex, l'opération du Projet à compter de cette date (la « **Transaction** »);

ATTENDU QUE le Gestionnaire (à titre de successeur d'Invenergy Services Canada ULC) est mandaté pour l'opération du Projet par le biais de la Convention de Gestion (*Facility Management Agreement* du Projet (le « **FMA** »)) intervenu entre la société Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C. (la « **Société de Projet** ») et le Gestionnaire daté du 24 septembre 2015;

ATTENDU QUE tel que mentionné à l'avis transmis à la Régie BSL sous forme de projet de lettre d'intention (la « **Lettre** ») reçue le 10 décembre 2018, le Gestionnaire propose d'amender le FMA substantiellement selon la forme jointe à titre d'Annexe A de la Lettre;

ATTENDU QUE selon l'article 4.2.9 de la Convention Unanime entre Actionnaires du Projet, la signature des conventions de gestions ou amendement important des conventions est soumise à la décision de la majorité spéciale des actionnaires;

ATTENDU QUE l'amendement proposé a été présenté aux partenaires publics par le Gestionnaire lors d'une rencontre entre les partenaires de la Société de Projet tenue dans les locaux de Boralex à Montréal le 6 décembre 2018;

ATTENDU QUE l'amendement proposé vise principalement, mais non exclusivement le mode de rémunération du Gestionnaire pour les tâches à accomplir selon la forme jointe à titre d'Annexe A de la Lettre et a pour objectif d'uniformiser la pratique du Gestionnaire sur l'ensemble des projets situés à proximité du site du Projet et détenus et opérés par Boralex;

ATTENDU QU'il a été démontré que l'amendement proposé est dans le meilleur intérêt de la Société de Projet et par le fait même, celui de ses associés et des actionnaires de son commandité;

ATTENDU Que dès la signature de la Lettre, les parties s'engagent à faire des efforts commercialement raisonnables et à collaborer afin d'obtenir dans les plus brefs délais le consentement des prêteurs du Projet pour la signature d'un amendement au FMA selon la forme jointe à l'Annexe A de la Lettre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme Chantale Lavoie, appuyé par Mme Guylaine Sirois et résolu unanimement **QUE :**

Consentement et renonciation

1. La Régie BSL consent à la signature de la Lettre afin d'amender le FMA selon la forme jointe à l'Annexe A de la présente.
2. La Régie BSL accepte par la présente que Roncevaux BSL inc. produise, signe et délivre tous les documents qui peuvent être raisonnablement nécessaires ou utiles afin de mettre en œuvre l'amendement proposé au FMA.

Actes et documents utiles

3. La production et la conclusion, par Régie BSL, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments raisonnablement nécessaires ou utiles afin de mettre en œuvre l'amendement au FMA (les « **Documents Utiles** ») et la signature de ces Documents Utiles ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents Utiles sont autorisées et approuvées.

Autorisation de signer

4. M. Michel Lagacé, président, (le « **Signataire Autorisé** ») reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Régie BSL l'ensemble des Documents Utiles.

8. DIVERS

8.1 MOTION DE REMERCIEMENT À L'ATTENTION DE MME FABIOLA ORIBÉ-GILBERT

2018-12-14-0005

Sur une proposition de M. Michel Lagacé, il est unanimement résolu de soumettre une motion de remerciement à Mme Fabiola Oribé-Gilbert pour son apport considérable dans le cadre du projet du parc éolien Nicolas-Riou :

ATTENDU QUE le 17 décembre 2014, Hydro-Québec a retenu le projet de parc éolien communautaire Nicolas-Riou d'une puissance installée de 224,40 mégawatts;

ATTENDU QUE l'équipe Développement d'EDF s'est beaucoup investie en support aux élus municipaux afin de favoriser l'acceptabilité sociale

ATTENDU QUE Mme Fabiola Oribé-Gilbert, Lead Advisor-Community Engagement, a joué un rôle crucial dans toutes les étapes de la concrétisation du plus grand parc éolien à partenariat égalitaire au Canada

ATTENDU QUE cette contribution exceptionnelle et son sens de l'écoute ont été reconnus par l'ensemble des acteurs

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu de remercier sincèrement Mme Fabiola Oribé-Gilbert pour l'ensemble de sa précieuse contribution et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses autres défis professionnels.

8.2 ACQUISITION DU COMPTE À RECEVOIR D'INVENERGY À ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT

M. Luc Lavoie mentionne qu'Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent a un compte à recevoir de 30 825 \$ de la part de Invenergy et que cela fait plusieurs mois que l'on relance Invenergy à ce sujet. Cette situation retarde le processus de fermeture d'Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent.

2018-12-14-0006

Sur une proposition de M. Gervais Darisse, appuyée par M. Bertin Denis, il est résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent achète le compte à recevoir de 30 825 \$ de Invenergy à Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent et que la Régie s'occupe d'obtenir le remboursement de ce compte auprès d'Invenergy.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-14-0007

Sur une proposition de Mme Chantale Lavoie, appuyée par M. Gervais Darisse, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 15 h 36.



Michel Lagacé
Président